

Date de naissance	Année de référence	Taux de décote par trimestre manquant	Durée d'assurance exigée	Age d'annulation de la décote
Du 01/01/1956 au 30/06/1956	2011	0,75%	163	57 ans et 9 mois
Du 01/07/1956 au 31/08/1956	2011	0,75%	163	58 ans et 1 mois
Du 01/09/1956 au 31/12/1956	2012	0,875%	164	58 ans et 4 mois
Du 01/01/1957 au 31/03/1957	2012	0,875%	164	58 ans et 9 mois
Du 01/04/1957 au 31/12/1957	2013	1%	164	59 ans
Du 01/01/1958 au 31/10/1958	2014	1,125%	165	59 ans et 8 mois
Du 01/11/1958 au 31/12/1958	2015	1,25%	165	59 ans et 11 mois
Du 01/01/1959 au 31/05/1959	2015	1,25%	165	60 ans et 4 mois
Du 01/06/1959 au 31/12/1959	2016	1,25%	166	60 ans et 7 mois
1960	2017	1,25%	166	61 ans et 3 mois
1961	2018	1,25%	166*	61 ans et 6 mois
1962	2019	1,25%	166*	61 ans et 9 mois
1963	2020	1,25%	166*	62 ans

Instituteur ou PE ayant 15 ans en services actifs né après le 1er janvier 1956

Pour ces enseignants qui conservent le bénéfice du classement en service actif, l'année de référence à prendre en compte pour déterminer leur taux de décote et le nombre de trimestres nécessaires pour liquider une pension au taux maximum est l'année d'ouverture des droits, c'est-à-dire l'année où le départ est possible.